

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE PYRENEEN
ASPP 65
AREDA - 16 rue Docteur Bergugnat
65400 ARGELES-GAZOST

Point Presse du jeudi 26 avril 2007

A la veille de la montée des troupeaux en estive, l'**ASPP 65 et la Fédération Transpyrénéenne des Eleveurs du 64** se sont retrouvés à Tarbes pour travailler ensemble sur les problèmes posés par la présence de l'ourse Franska, principalement sur les massifs du Pibeste et de l'Estibette, et envisager en commun un plan d'actions pour l'été.

Il se trouve que depuis hier soir Franska est sur la commune de Oô en Haute-Garonne et semble se diriger vers la population d'ours située vers Gouault de Luchon, Marignac, Melles et l'Ouest de l'Ariège. Cette situation n'est pas pour autant rassurante car cela prouve que les ours peuvent parcourir une très grande distance sur toute la longueur de la chaîne et que Pays de l'Ours n'est pas seulement le petit territoire que tente de s'attribuer une association pour exercer sa pression morale mais bien sur l'ensemble des Pyrénées sans aucune exception et qu'un ours parti d'un lieu peut parfaitement y revenir.

En conséquence, notre détermination reste intacte avec ou sans ours en permanence sur ce massif.

A l'occasion de notre dernière réunion à Lourdes en février, nous vous avons fait part de plusieurs courriers envoyés: au Préfet de région concernant Franska et les problèmes des estives du Pibeste à l'Estibette et au Préfet des Hautes Pyrénées concernant la procédure d'indemnisation des sinistres occasionnés aux troupeaux.

1/ Franska et les problèmes des estives du Pibeste à l'Estibette

La réponse du Préfet est une non-réponse. Nous demandions le diagnostic pastoral promis en septembre 2006 devant la presse au cours d'une réunion à Salles. Ce diagnostic n'a jamais été établi et n'existe toujours pas. Par contre, il nous explique que ses « *services montre que des solutions de protection adaptée au contexte pastoral spécifique doivent être recherchées...* » mais à plus de 7 mois, rien n'a été trouvé. Mieux encore, il précise que des diagnostics ont été réalisés en 2001 suite au passage de Néré. Et il nous précise « *il convient de mieux cerner les contraintes et les possibilités de chaque gestionnaire d'estives* »... depuis 6 ans, qu'a-t-il été fait ? RIEN ! Et comme Franska vient de partir, parions qu'il faudra attendre un autre retour d'ours pour que l'administration recommence à réfléchir. Dans 20 ans nous en serons toujours au même niveau si le Préfet continue à agir de cette manière et à ne parler que de prime herbagère (PHAE). Manifestement, il refuse de comprendre la problématique.

2/ L'indemnisation des sinistre d'ours et conditions d'expertise.

Nous demandions que le CPIE ne soit plus l'intermédiaire de l'Etat pour assurer le versement des indemnités de sinistre. Nous n'avons aucune réponse claire et précise à ce sujet.

En conséquence, en cas de sinistre, nous demanderons aux éleveurs de refuser les chèques émanant de cette association présidée par le maire de Bagnères de Bigorre, Roland Castells, tant que l'Etat n'aura pas souscrit à notre légitime demande. Pour nous, c'est le pyromane qui participe à l'extinction du feu.

Nous réitérons notre demande et exigeont de l'Etat le versement des indemnisations par tous moyens autre que le CPIE, avec demande d'intérêts moratoires légaux si nécessaire.

Pour ce qui est des expertises, une avancée significative, au moins théorique, est constatée en matière de procédure. Reste à voir, sur le terrain, dans quelles conditions cela sera réalisé. Pour éviter toutes dérives de la part des agents, des recommandations seront fournies aux éleveurs dans les prochaines semaines afin de se prémunir sur le plan judiciaire et de pouvoir éventuellement engager des poursuites. La presse sera informée de ces recommandations qu'elle pourra largement diffuser. A l'occasion de sinistre, elle sera également invitée à se rendre sur les lieux et, dans la mesure du possible, des photos pourront lui être remises.

En ce qui concerne la qualité des « expertises », nous n'avons aucune réponse. Lorsque vous avez un accident, soit vous faite un constat amiable d'un commun accord entre les parties soit vous recherchez les causes et les responsabilités de l'accident. Dans le cas des prédatons, il n'en est rien. C'est l'organisme payeur qui envoie son agent qui décide s'il va payer ou non. Face à une mort d'animal, nous avons une réponse binaire « ours ou pas ours » qui n'est pratiquement pas discutable. Si ce n'est pas l'ours, nous ignorons de quoi est morte la bête. Il n'y a pas de réponse. Alors que nous savons l'existence plus que probable de loups, cette hypothèse n'est jamais abordée. D'ailleurs les « experts » sont-ils formés à ce type de prédation?

Les dégâts « collatéraux » tel que avortements, stress, recherche des bêtes, etc... ne sont toujours pas pris en compte. La perte de production (lait, décalage d'agnelage, etc...), le temps réel de recherche des bêtes, etc... ne sont toujours pas pris en compte, ce qui est dramatique pour les exploitations.

Tous ces problèmes sont préoccupants car il conditionne l'avenir du pastoralisme et donc la présence de troupeaux en montagne. C'est cette présence qui permet d'entretenir les paysages, d'éviter l'ensauvagement des massifs, le maintien de la biodiversité des pelouses alpines qui font l'objet de mesures de protection dans le cadre de Natura 2000, etc... La disparition de ces pratiques entraînera une perte de valeur de nos territoires et, par la même occasion, aura des incidences sur le tourisme, la vie sociale et économiques des villages et des vallées, en un mot, sur le développement durable des territoires de montagne. C'est la raison de l'engagement de l'ASPP 65 auprès des éleveurs, des collectivités locales, des syndicats professionnels et de la Chambre d'Agriculture pour sauvegarder notre patrimoine naturel et exiger de l'Etat d'assurer la surveillance des estives pour empêcher les attaques de troupeaux et en garantir la sécurité et le maintien pour toujours.

Au-delà de la défense de notre territoire pyrénéen dont les associations départementales sont regroupées dans un collectif nous avons compris qu'il était indispensable de se regrouper entre massifs français mais aussi européens. Au cours des derniers mois nous avons été contactés et nous avons échangé dans toute l'Europe. Ces échanges nous ont conduits à constater que, contrairement aux informations diffusées aussi bien par le Ministère de l'Ecologie que par certaines associations, il existait de nombreux problèmes entre éleveurs, bergers, vachers, et grands prédateurs ours, loups et lynx. Qu'il s'agisse de toutes les Alpes françaises, du Jura, du Massif Central, des Cantabriques, des Abruzzes, des Pyrénées espagnoles de la Navarre à la Catalogne, de la Slovénie, de la Suisse, de la Roumaine, etc... TOUS les éleveurs ont des problèmes sérieux d'avenir liés à la présence des grands prédateurs. Une première réunion de concertation a donc eu lieu à Serres, dans les Hautes-Alpes le 16 avril dernier qui a débouché sur la motion ci-jointe.

Par ailleurs, il a été décidé d'agir auprès des instances internationales en concertation avec **l'Association Européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs (AEDPCP)**

Vous pouvez consulter et télécharger :

- Les échanges avec le Préfet (lettres envoyées et reçues) : <http://www.pyrenees-pireneus.com/ASPP-EchangeLettrePrefet.htm>
- La motion Intermassifs de Serres : <http://www.pyrenees-pireneus.com/ASPP-MotionIntermassif-Serres-04-2007.pdf>